

Règlement du Trail Grand Ouest

Le Trail du Grand ouest est une épreuve sportive mise en place par l'Association Tipa Tipa en partenariat avec le TCO. Elle est inscrite au calendrier régional des courses hors stade et au Challenge City Sport de la Ligue Réunionnaise d'athlétisme.

Article 1 : Définition de l'épreuve

Le Trail du Grand Ouest propose deux courses le 1^{er} août 2015:

- un trail de 60 km entre le Port et le Plate Saint Leu

- un semi trail de 30 km entre le Port et le Maïdo

Le Trail du grand ouest est une épreuve se déroulant sur l'ensemble des communes du TCO. Elle traverse le lit de la Rivière des Galets, passe par le cirque de Mafate, le Piton du Maïdo, la caverne de la Glacière, le Piton rouge pour une arrivée au Plate de St Leu.

Le départ sera donné au Centre Sportif du Port le samedi 1^{er} août 2015 à 5 heures pour 60 km et à 5h30 pour le 30 Km.

Article 2 : Conditions du règlement

La participation de tout concurrent à l'épreuve l'engage à respecter ce règlement. Tout incident ou accident survenu lors de l'épreuve par le non-respect du règlement décline la responsabilité de l'organisateur. Le comité d'organisation est composé de membres de l'association qui se réservent le droit de disqualifier tout concurrent pour manquement au règlement.

Article 3 : Conditions d'inscription des concurrents

Les inscriptions sont reçues au plus tard jusqu'au 20 juillet 2015 et dans la limite de 700 places : par courrier, ou en ligne directement sur le site de www.sportpro.re

Et aux adresses ci-dessous :

SPORT PRO REUNION

BP 179 97470 SAINT BENOIT

Tel : 0692 60 81 90 : contact@tipa-tipa.fr www.tipa-tipa.fr

0692 65 82 98

Certificat médical : Pour les **non licenciés** à la fédération française d'athlétisme, fournir d'un certificat médical de non contre-indication à **la pratique de la course à pieds en compétition ou course de montagne en compétition** datant de moins d'un an (à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription).

Pour les **licenciés FFA**

une copie de la licence de LRA (licence Athlé Compétition).

Pour les **licenciés FFT**

Une copie de la licence Triathlon est acceptée, mais les concurrents seront considérés comme non licenciés.

Toute candidature sera traitée par ordre d'arrivée. Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du bulletin de participation dûment rempli accompagné des certificats médicaux (datant de moins d'un an) et du montant de l'inscription.

Article 4 : Catégories des concurrents et classements

Les classements prévus : En sus du classement général, encore dénommé classement "Scratch", homme et femme la course « TRAIL DU GRAND OUEST » comporte les classements suivants (licenciés et non-licenciés) :

CATEGORIES PAR ANNEE DE NAISSANCE :

Espoirs H et F : 1993 à 1995

Seniors H et F : 1976 à 1992

Vétérans 1 H et F : 1975 - 1966

Vétérans 2 H et F : 1965- 1956

Vétérans 3 H et F : 1955 - 1946

Equipe Homme

Equipe Femme

Une équipe est constituée par les trois meilleurs concurrents référencés au moment des inscriptions auprès de l'organisation par addition des temps.

Article 5 : TENUE/ EQUIPEMENT POUR LE TRAIL

Chaque concurrent devra obligatoirement disposer d'un sac contenant le matériel suivant :

Sifflet, poche à eau (contenance minimum 1litre), réserve alimentaire, couverture de survie, lampe frontale en bon état de marche (avec piles de rechange).

Le dossard devra être posé de façon visible sur le devant du maillot

Très fortement recommandé

- téléphone mobile (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec des batteries chargées), pièce d'identité.

- pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou, casquette ou bandana ou bonnet, gants, vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides. Vêtements (maillot) de rechange

Article 6 : Remise des dossards

La remise des dossards aura lieu le jeudi 23 juillet 2015 au magasin City Sport de Saint Paul et le vendredi 24 juillet à Saint Pierre ,chaque fois de 14h à 18h.

Un briefing de course aura lieu le samedi 1^{er} aout 2015 à 4h45 avant le départ.

Article 7 : Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. A défaut l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler et d'autre part l'organisation se réserve le droit de ne pas inscrire le coureur pour les éditions ultérieures.

Article 8 : Sécurité et assistance Médicale

L'assistance médicale sera composée de médecins, d'ambulances, de postes de secours intermédiaires au PC du Maïdo, au PC des Camélias et à l'arrivée

Des postes de pointage sont prévus sur le parcours : un manquement à ces postes est dis qualificatif. .

Des signaleurs le long du parcours renforcent le dispositif de sécurité.

Le poste de secours d'urgence ouest, les pompiers, la gendarmerie, le PGHM seront informé de la tenue de la manifestation.

Article 9 : Assurance

Une assurance de responsabilité Civile à l'égard des tiers et des concurrents est souscrite par l'association auprès de la GMF, pour couvrir la manifestation durant sa durée. L'association décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs, qui pourraient subvenir aux concurrents du fait de leur participation à cette compétition

Chaque concurrent devra être couvert d'une assurance individuelle accident, prenant en charge les frais de recherche et d'évacuation.

La responsabilité de l'organisation est dérogée dès abandon, pour disqualification pour pointage tardif, par décision de l'assistance médicale ou du Directeur de la Course.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou dégradation du matériel personnel.

Article 10 : Ravitaillements

7 postes de ravitaillement seront répartis tout au long du parcours y compris départ / arrivée.

Article 11 : Motifs de disqualification

Pointage au-delà de l'heure du départ ou de fermeture d'un poste de contrôle

Non présentation à un poste de contrôle.

Absence de dossard.

Utilisation d'un moyen de transport durant l'épreuve. Prise de raccourcis dans les sentiers

Non-assistance à un concurrent en difficulté.

Pollution et dégradation des sites par les concurrents / abandon de déchets sur le parcours

Refus de se faire examiner par les médecins à tout moment de l'épreuve.

Etat physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le médecin.

Comportements agressifs ou injurieux à l'encontre d'autres concurrents ou de membres de l'organisation

Horaire et fermeture de course :

· **Deux Bras : 8h00**

· **Maïdo : 13h00**

· **Camélias : 17h00**

· **Arrivée : 19h00**

Article 12 : Réclamations

Les réclamations seront recevables par écrit dans les 30 minutes suivant l'affichage du classement provisoire sur le site de l'arrivée.

Article 13: Droits d'inscriptions

62 euros pour le trail de 60 km

32 euros pour le semi trail de 30 km

Les concurrents s'inscrivant en ligne auront des frais supplémentaires à leurs charges.

Article 14 : Parcours (Voir le plan)

Départ : Complexe sportif municipal du Port, Deux Bras, Ilets des Lataniers, Ilets des Orangers, Piton du Maïdo

:Arrivée du Semi trail sur le parking bus du Maïdo

Poursuite du circuit du trail de 60 km en passant par la Caverne de la Glacière, piton Rouge, Camélias, Piton de la Découverte, arrivée au Plate de St Leu.

Les reconnaissances du tracé entre la piste des Camélias et le Plate ne se feront qu'après accord du propriétaire avec l'intéressé, et en respectant les cheminements privés.

Article 15: Modification du parcours

L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

Article 16 : Respect de l'environnement

Le Parc National de la Réunion est partenaire du Trail du Grand Ouest. Tout athlète lors de son inscription s'engage à respecter les milieux naturels dans lesquels il va évoluer durant sa course, et à n'y jeter aucun déchets (gobelets vides, tubes énergétiques...) . Des poubelles disposées à chaque table de ravitaillement sont prévues à cet effet.

Consulter la chartre du Parc= <http://www.reunion-parcnational.fr/La-Charte,141.html>

Article 17: Challenge City Sport

Le Trail du Grand Ouest est une épreuve du Challenge City Sport .

Article 18 : Droit à l'image

Tout coureur autorise expressément les organisateurs, ainsi que les ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course et ce, pour une durée illimitée.

Article 19 CNIL

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation au trail et aux randonnées du Trail du grand ouest. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association Tipa Tipa et ses collaborateurs. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'association Tipa Tipa – 52, rue du canal 97435 St Gilles les Hauts.

Article 20 : Force majeure.

Si la course ne peut être organisée, ou doit être interrompue ou annulée, par cas de force majeure (intempéries, ...), les organisateurs ne seront tenus à aucun engagement à l'égard des participants. Les droits d'inscription resteront acquis aux organisateurs.

Je soussigné(e)..... reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Je m'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Tout accompagnateur est interdit sous peine de disqualification du coureur accompagné.

Fait à le/2015

Signature